



Objectifs de la formation

- Maîtriser les modalités de mise en œuvre des projets d'urbanisme
- Explorer le socle législatif et réglementaire
- Tester ses connaissances avec des exercices interactifs
- Examiner le contentieux de l'urbanisme et connaître les outils et financements

Jeudi 10 septembre 2026

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **La construction de l'Urbanisme réglementaire**
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
 - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU et PLUi)
 - L'élaboration
 - La composition
 - Le zonage
 - Le règlement
 - La Carte communale
- **Les différentes procédures :**
 - La Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
 - Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
 - Le Droit de Préemption Urbain (DPU)
 - La Taxe d'Aménagement (TA)
- **Les Autorisations d'Urbanisme**
 - Le Certificat d'Urbanisme (CU)
 - La Déclaration Préalable de travaux
 - Le Permis de Construire
 - Le Permis d'Aménager
 - Le Permis de démolir

Intervenant : Philippe TOUGNE

Ancien Directeur Services Techniques

Mairie de Coulounieix-Chamiers